



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 64463

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la récente reconversion de l'ancienne résidence de Adolf Hitler en hôtel. En effet, à l'emplacement de cette résidence dans les Alpes bavaoises occupée jadis par Hitler, une banque allemande souhaite construire un hôtel de luxe et un parcours de golf. On ne peut qu'être choqué par cette démarche commerciale sur un site qui aurait dû rester uniquement un lieu de mémoire. Il souhaite connaître ce que cette situation lui inspire.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que la maison d'Adolf Hitler dans les Alpes bavaoises a été détruite par les Américains en 1945. Sur le terrain laissé vacant par sa destruction et dans les souterrains de celle-ci, qui ont subsisté, le Land de Bavière a érigé un centre de commémoration consacré à l'histoire du IIIe Reich et aux horreurs engendrées par ce régime, sous forme d'une exposition permanente qui a donné lieu à un important catalogue que l'on peut se procurer sur place ou par Internet. Lors du retrait des troupes américaines qui occupaient l'ancienne caserne de soldats SS située à proximité, celle-ci est revenue au Land de Bavière qui a décidé d'y ériger un hôtel. Ainsi, que peut le constater l'honorable parlementaire, la préoccupation du Land de Bavière s'inscrit bien dans le souci, d'une part de conserver la mémoire de cette période sombre de l'histoire allemande, d'autre part d'éviter toute dérive dans ce travail de conservation de la mémoire.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64463

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4178

Réponse publiée le : 12 novembre 2001, page 6462